

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 580-2020

Règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour la direction du Service incendie

ATTENDU QUE le règlement 542-2018 a été adopté à la séance ordinaire du 10 décembre 2018, aux termes de la résolution numéro 2018-363;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 542-2018 étant donné que les dépenses estimées sont supérieures à ce qui avait été prévu;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 janvier 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 20 janvier 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-086

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 580-2020 intitulé « Règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour la direction du Service incendie » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le numéro 580-2020 et le titre « Règlement relatif à l'abrogation du règlement 542-2018 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour la direction du Service incendie ».

ARTICLE 3 - ABROGATION

Le présent règlement abroge, à toute fin que de droit, le règlement 542-2018 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 120 000 \$ pour l'achat d'un camion d'urgence pour la direction du Service incendie ».

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Le 20 janvier 2020

Dépôt du projet de règlement :

Le 20 janvier 2020

Adoption du règlement :

Le 17 février 2020

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire